

Compte-rendu du Conseil de Faculté des sciences sociales du 24 juin 2021
réuni en visioconférence à 16h

Elues, élus présents : Geremia COMETTI, Alain AYERBE, Philippe CORDAZZO, Frédéric BAUER, Catherine BOISSON, Anne Sophie LAMINE, Nalini FURST, Maurice WINTZ, Marie WULLIEZ, Marine STELTZLEN. Philippe HAMMAN, Catherine DELCROIX, Roger SOME.

Absents excusés : Elise MARSICANO, Judicaël JUGE, Jonathan DEVEAUX, Salomé DEBOOS, .

Invités permanents : Jean René GNAGNAPREGASSIN, Marie BALAS, Nicolas AMADIO, Clarisse MAIGRET, Jérémie GAUTHIER, Jérôme BEAUCHEZ.

Président de séance : Jean-Daniel BOYER, Doyen de la Faculté des sciences sociales.

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 06 mai 2021.
 - 2) Dialogue de gestion - projet stratégique.
 - 3) Profils des postes 2022.
 - 4) Bilan de l'année universitaire 2020/2021, préparation de la rentrée de septembre 2021.
 - 5) Bilan de l'accord Franco-allemand.
 - 6) Bilan des recrutements des chargés d'enseignements vacataire 2020/2021 + proposition de vote d'une motion.
 - 7) Retour sur le rendu des notes d'examens + proposition de vote d'une motion.
 - 8) Point divers :
 - Point d'information de la part de madame LAMINE sur l'ITI et les masters (VES-ReSEP-INEDITE)
 - Point d'information sur la collection d'ethnologie présenté par monsieur SOME.
 - 9) Remerciements à l'équipe décanale 2016/2021.
- *****
- 10) Examen en conseil de Faculté restreint aux élues et élus Enseignants-Chercheurs, des dossiers de titularisation des MCF stagiaires.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil de Faculté du 06 mai 2021.

Le compte-rendu du conseil de Faculté du 06 mai 2021 est adopté par les membres du conseil avec 1 abstention.

2) Dialogue de gestion - projet stratégique

Le doyen a mis en avant le bilan des actions réalisées et a exposé les grandes lignes du projet stratégique 2021/2022 de la composante en vue du dialogue de gestion avec les services centraux de l'université prévu le 07 juillet 2021.

Les objectifs de la composante visent à :

1. *Mettre en place l'année universitaire en s'adaptant à un cadre nouveau,*
2. *Mettre en place un groupe de travail sur la professionnalisation et l'insertion professionnelle afin de la favoriser,*
3. *Mettre en place un groupe et une dynamique de travail communs aux enseignements L1 et L2 avec comme objectifs la réussite étudiante et le CCI ; la continuité -2, -1, / +1, +2,*
4. *Réfléchir au statut du Master Ethique*
5. *Réfléchir à l'intégration des nouveaux collègues nommés.*
6. *Développement de l'internationalisation des formations en sciences sociales (I dex Transformation demandé en juin 2021) avec pour objectif la mise en place d'un semestre en anglais à l'horizon de la nouvelle offre de formation.*
7. *Renforcement de l'identité de la Faculté des Sciences sociales et de son attractivité (nouveau site, manifestations, communication) avec une transformation des instituts et des formations en Master.*

3) Profils des postes 2022.

Une concertation avec les directions des instituts et avec les laboratoires concernés a été menée afin d'établir les besoins et profils de postes recherchés. Les différents profils ont été examinés par les membres du conseil.

Suite aux débats les membres du conseil ont voté à l'unanimité les profils des postes ainsi que le projet stratégique 2021/2022 de la composante.

4) Bilan de l'année universitaire 2021/2022, préparation de la rentrée de septembre 2021.

Le calendrier universitaire 2021/2022 a été adopté à l'unanimité.

Pour rappel :

- Accueil des étudiants le 01^{er} septembre 2021 : participation notamment pour les L1 aux différents temps de rencontres et réunions pédagogiques.
- Rentrée des Licence le 13 septembre 2021.
- Rentrée des Master le 20 septembre 2021.

L'année universitaire a été impactée par la crise sanitaire et l'organisation en distanciel et hybride des enseignements complexifiant la situation à la fois pour les étudiants ainsi que pour les professionnels.

Les élus étudiants ont mis l'accent sur la difficulté de suivre les cours en distanciel et sur l'accompagnement difficile des étudiants dans la rédaction des mémoires. Les élus expriment le fait qu'une partie des étudiants ne se sont sentis pas accompagnés et peu encadrés dans le cadre leur master. Les élus étudiants émettent en outre l'idée de la création d'une charte de tutorat pour pallier ces difficultés.

Philippe CORDAZZO indique que le taux de réussite en juin avoisine les 50%. Il s'avère qu'un nombre conséquent d'étudiants ne se sont présentés aux examens. Pour autant il est indiqué que ces résultats ne

sont pas encore définitifs. Un bilan définitif sera effectué en septembre 2021 afin d'avoir une lecture plus en phase avec la réalité.

Les élus étudiants ont en outre également interpellé le conseil sur les difficultés de traitement des notes par les enseignants alors qu'ils avaient rendus les travaux demandés. Cette situation a conduit de nombreux étudiants à être déclarés défaillants en juin.

5) Bilan de l'accord Franco-allemand

Madame DELCROIX a exposé le bilan des journées d'échange des étudiants français du Parcours de Master ISCEMI avec des étudiants allemands de la Frankfurt University. Il s'agissait souvent pour eux de leurs premières expériences internationales. Après l'avoir vécue ils/elles ont définitivement compris que dans le monde contemporain mondialisé, il n'y a plus qu'une seule langue de communication internationale, c'est l'anglais. 45 étudiants français et allemands y ont participé.

Dans le cadre de l'U.E. S01EKM13 "Politiques sociales en Europe", qui se compose de dix heures de cours magistraux consacrés cette année à la question des liens entre le développement durable et les migrations climatiques, un séminaire franco-allemand *International migration, climate change and sustainable development* a pris la forme d'un web-séminaire de deux jours pleins (en raison bien entendu de la pandémie), web-séminaire qui a été préparé en amont par quatre séances de deux heures chacune entre enseignants français et

Du côté des étudiants français, le séminaire franco-allemand a été préparé au sein de leur cours d'anglais de 18 heures TD de trois façons :

- . Présentation du questionnement sociologique par les enseignants ;
- . Approfondissement de la thématique par la lecture d'un article de fond (Elliott 2018) et d'un chapitre d'ouvrage (Lessenich 2019), articles étudiés de leur côté par les étudiants allemands inscrits au séminaire franco-allemand faisant partie du programme.
- . Construction d'un guide d'entretien commun, puis division en six sous-groupes d'étudiants. Chaque sous-groupe a mené un entretien avec l'un des acteurs concernés par l'accueil de migrants et les questions de développement durable et de migrations climatiques : membres d'ONG, d'associations, d'Eglises, et un parlementaire. Chaque sous-groupe a transcrit cet entretien, puis en a traduit des passages en anglais qu'ils ont utilisé pour construire un long résumé analytique en lien avec la méthodologie employée pour la banque de données Migreval. Ces six résumés analytiques en anglais ont été envoyés au groupe des étudiants allemands concernés par le séminaire franco-allemand, qui s'est également divisé en six sous-groupes.

6) Bilan des recrutements des chargés d'enseignements vacataire 2020/2021 + proposition de vote d'une motion

Le Responsable administratif de la Faculté a présenté le bilan du recrutement des quelques 128 chargés d'enseignements vacataires de la Faculté (CEV). Les principales difficultés rencontrées cette année ont été d'accompagner matériellement les intervenants dans la mise en place de leurs enseignements en mode distanciel. En outre, il a fallu parfois accompagner des intervenants dans la régularisation de leurs situations administratives.

Par ailleurs, le RAC a rappelé que juridiquement les intervenants extérieurs CEV doivent remplir des conditions d'éligibilité à un recrutement contractuel et que ces derniers sont régis par le décret °87-889 du 29 octobre 1987 et par la Convention de gestion des personnels chargés d'enseignement vacataires. A ce titre, ils sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment aux contrôles des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement.

L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire, ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement. Conformément à la Convention de gestion des personnels chargés d'enseignement vacataires validée par le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg du 7 juillet 2011, le service d'enseignement confié ne peut dépasser 96 HETD.

En ce sens, il est demandé qu'une vérification d'éligibilité soit effectuée avec le RAC afin d'éviter le recrutement de personnels vacataires ne remplissant pas les conditions requises.

Les recrutements non réglementaires ont pour effet de compromettre la rémunération des intervenants et la crédibilité de la Faculté et de l'université.

Le conseil de la Faculté a voté à l'unanimité la motion indiquant qu'une validation du CF restreint devra être nécessaire pour toute demande de recrutement contractuel de CEV dont les interventions sont supérieures à un volume horaire de 64HETD.

7) Retour sur le rendu des notes d'examens + proposition de vote d'une motion.

Le Responsable administratif a rappelé aux membres du conseil de la Faculté qu'un calendrier de retour des notes des examens au service administratif avait été indiqué largement en amont afin de permettre aux gestionnaires de pouvoir garantir la saisie et la sécurisation des notes transmises avant la tenue des jurys.

En effet, il a été rappelé que le service administratif et a fortiori les gestionnaires de scolarité ont diverses missions relatives à leurs fiches de postes et que le traitement des remontées de notes doit être réalisé dans les délais indiqués sous peine désorganiser le service aux moyens humains limités (7.2 ETP de gestionnaires administratives) et ainsi impacter la tenue des jurys.

Le RAC rappelle qu'il est inadmissible que des notes puissent être transmises pour saisie et traitement la veille voire le matin même de la tenue des jurys.

Les élus étudiants ont par ailleurs rappelé que des étudiants ont été déclarés défaillants alors qu'ils avaient rendu leurs copies. Cette situation étant directement due aux retours tardifs voire à l'absence de retour des notes de la part des correcteurs.

En ce sens, face à ces situations, la motion ci-dessous a été débattue et adoptée à l'unanimité par le conseil :

Les enseignants s'engagent conformément à l'article 74 du règlement général des examens de l'université de Strasbourg à rendre dans les délais fixés par le service administratif de la Faculté toutes les notes des examens et de veiller à ce que toutes les notes soient transmises dans leur intégralité afin que le service administratif puisse traiter en amont de la tenue des jurys.

Une modulation de référentiel ou d'heures de services sera opérée aux enseignants se trouvant hors délai de transmission comme indiqué et ce sans justifications valables.

Les heures de référentiel modulées seront reversées dans l'enveloppe globale à répartir

8) Point divers :

- **Point d'information de la part de madame LAMINE sur l'ITI et les masters (VES-ReSEP-INEDITE)**

La Faculté des sciences sociales de l'Université de Strasbourg participe à l'offre de formation de l'ITI MAKerS au travers des trois parcours de Master de la mention sociologie suivants :

- INEDITE : Inégalités, discriminations, enquêtes, terrains
- ReSEP : Religions, sociétés, espaces publics

- VES : Ville, environnement et sociétés

Les responsables de ces parcours Master sont membres de l'ITI MAKERS.

Ces parcours de masters se sont engagés à ouvrir à leurs étudiants la formation spécifique offerte par l'ITI MAKERS (ECTS supplémentaires à ceux du diplôme de master).

Cette formation, en lien avec le programme scientifique sur la fabrique de la société européenne, se déroulera durant les 3 premiers semestres du master.

Dans ce cadre, la commission formation de l'ITI MAKERS du 11/05/2021 a décidé de la répartition de l'enveloppe des HETD entre les formations de Master des différentes composantes partie prenante de MAKERS.

Pour la Faculté des sciences sociales, l'ITI MAKERS versera 2184 € correspondant 42 HETD pour l'année universitaire 2021-2022. Ces heures se répartissent de la manière suivante :

- 18 HETD fléchées pour le master ReSEP
- 24 HETD fléchées pour le master VES
- 18 HETD fléchées pour le Master INEDITE

Dans ce dernier cas, les 18 HETD feront partie intégrante de la part de service d'ATER (1/2 poste) financé par l'ITI MAKERS.

- **Point d'information sur la collection d'ethnologie présenté par monsieur SOME.**

Monsieur SOME a présenté aux membres du conseil les photographies de la collection d'ethnologie localisée à la MISHA. Un certain nombre d'œuvres d'art exceptionnels (38 œuvres) ont pu être restaurés et mis en valeur comme il se devait.

Cette opération a pu se concrétiser grâce à un financement IDEX ainsi que des fonds propres alloués par le jardin des sciences et un conventionnement avec la Fondation du Patrimoine.

Le doyen et les membres du conseil remercient monsieur SOME et madame WEISS qui ont participé activement à la réalisation de ce travail conséquent.

9) Remerciements à l'équipe décanale 2016/2021.

Le doyen et le conseil remercient toute l'équipe décanale pour les 5 années de travail constructifs ponctués par de multiples événements marquants amenant les équipes à se mobiliser pour appréhender les diverses situations de crises qui ont traversé le décanat.

Le conseil salue et souhaite également à la nouvelle équipe décanale Jean Daniel BOYER/ Philippe CORDAZZO de mener un travail constructif.

La séance du conseil de la Faculté des sciences sociales réuni en visioconférence s'est clôturée à 18h30 et s'est poursuivie en session restreinte aux élus et élues du corps des enseignants-chercheurs pour l'examen et la validation de la titularisation des MCF stagiaires.

Les membres du conseil ont examiné les dossiers et rapports et ont émis un avis favorable en votant à l'unanimité pour la titularisation de :

- Madame Camille LANCELEVEE
- Madame Alice SERVY
- Madame Marie DURAND
- Madame Karimi HANANE



Le Doyen


Jean-Daniel BOYER,